



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 5 octobre 2016

Monsieur le Président,

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de votre territoire a été arrêté par délibération du comité syndical le 30 juin 2016.

Par courrier réceptionné le 28 juillet 2016, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L 143-20 du code de l'urbanisme.

La commission s'est réunie le 27 septembre 2016 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Monsieur Géry WAYMEL, directeur des projets au sein du syndicat mixte.

Vous avez pu présenter votre projet de territoire et son impact sur les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Au regard des motifs de saisine et après échanges avec les membres de la commission, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet.

La commission a relevé la qualité de votre présentation.

Monsieur Arnaud ROUSSEAU
Président du SMEP de Marne-Ourcq
2 avenue Louis Delahaye
77440 OCQUERRE

Au final, la commission a rendu un avis favorable sur votre projet de SCoT au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Elle estime que l'économie générale du projet est démontrée, que la consommation d'espace est planifiée de manière claire. Elle note enfin l'accent mis sur le secteur des Effanneaux, projet phare de votre territoire.

Toutefois, la commission émet un avis défavorable sur le point particulier du développement de zones d'activités sur les communes de la Ferté-sous-Jouarre et Sept-Sorts, pour éviter qu'elles se fassent concurrence et pour ne pas encore affaiblir le centre-ville de la Ferté-sous-Jouarre.

Par ailleurs, la commission demande que l'activité agricole soit davantage intégrée, en tant que contributrice économique et sociale, au projet de territoire (description et place des filières de production et de transformation ainsi que les problématiques induites par la logistique agricole).

Elle souhaite que de nouveaux éléments puissent être apportés sur ce volet ainsi que sur le volet forestier considéré comme trop peu abordé, lors d'une seconde présentation portant sur ces deux thématiques.

Conformément à l'article R143-9 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Territoires
de Seine-et-Marne

Yves SCHENFEIGEL